



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal a débuté à 20h15 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

Présents : P. MOLES, A. DUMAZEL, L. ESCARPE, L. LACATON, A. CHAMBON, V. FRANCOIS, M. LECRU, L. LEROY, M. MAYONOVE, S. MOUSSIE, E. NAULT,

Excusés : JP. LABAU donne pouvoir à L. ESCARPE

N. BLADOU donne pouvoir à V. FRANCOIS

S. RODRIGUES donne pouvoir à P. MOLES

I. DELPON donne pouvoir à A. DUMAZEL

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 15

Secrétaire de séance : Sandrine MOUSSIE

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 octobre 2023.
- Maison médicale : demande de subvention.
- Décisions modificatives : Commune et Service des Eaux.
- Contrat Bourg Centre Occitanie – avenant pour 2022-2028.
- Désignation du représentant de la Commune de Bretenoux au Conseil d'administration et à l'assemblée spéciale de la SPL CAUVALDOR EXPANSION.
- Devenir de l'ancien collège d'Orlinde.
- Repas des aînés.
- Organisation foire Sainte Catherine.
- Questions diverses.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 octobre 2023	<u>Scrutin :</u> Unanimité
--	---	---------------------------------------

Monsieur MOLES demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 6 octobre 2023.

Sans observation le PV est soumis à son approbation.

DE_20231109_01	MAISON MEDICALE : Plan de financement et demandes de subventions.	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire explique, au Conseil Municipal, que compte tenu des demandes de locaux formulées par les infirmières libérales et un médecin de la commune, afin de conserver les professionnels de santé de notre territoire et de rendre notre commune attractive pour l'arrivée de nouveaux médecins, il y a lieu d'envisager, de façon urgente, un lieu d'accueil de ces professionnels.

Monsieur le Maire indique que le local commercial situé 318 avenue de la Libération est aujourd'hui vacant et qu'une étude de faisabilité a été lancée pour son aménagement en maison médicale.

Cette étude montre que ce local pourrait permettre la réalisation de trois cabinets.

Monsieur le Maire précise que ce projet a été présenté aux infirmières et au docteur pour avis et présente le plan de financement :

DEPENSES (HT)	Montants estimés
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	
Maîtrise d'œuvre	19 860€
Missions complémentaires	4 150€
TRAVAUX	
Diagnostics	1 224€
Travaux	178 500€
TOTAL DEPENSES	203 734€

RECETTES (HT)	Dépenses éligibles provisoires	Taux	Montants à solliciter
Etat (DETR)	203 734€	50% plafonné à 50 000€	50 000€
Région	203 734€	25%	50 933€
Département (Fast)	203 734€	20%	40 747€
Autofinancement ou emprunt			62 054€
TOTAL RECETTES			203 734€

DE_20231109_02	SERVICE DES EAUX : DECISION MODIFICATIVE N°2.	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2023

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	700,00
Total		700,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
65 / 6541	Créances admises en non-valeur	700,00
Total		700,00

DE_20231109_03	COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°3.	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2023

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 21316 / 331	Equipements du cimetière	9 000,00
Total		9 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2151 / 329	Réseaux de voirie	9 000,00
Total		9 000,00

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

DE_20231109_04	COMMUNE : MODIFICATIVE N°4.	DECISION	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	-----------------	---------------------------------------

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2023

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	600,00
Total		600,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
65 / 6541	Créances admises en non-valeur	500,00
65 / 6542	Créances éteintes	100,00
Total		600,00

DE_20231109_05	COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°5.	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2023

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 21318 / 285	Autres bâtiments publics	57 600,00
Total		57 600,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2111 / 330	Terrains nus	57 600,00
Total		57 600,00

DE_20231109_06	CONTRAT BOURG CENTRE OCCITANIE – AVENANT POUR 2022- 2028.	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

L'avenant proposé a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 19 avril 2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune, notamment grâce au travail réalisé dans le cadre du programme « Petites Villes de demain » depuis septembre 2021,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Lot, la Communauté de Communes CAUVALDOR, le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne et la Commune de BRETENOUX en y associant le CAUE, les services de l'Etat et l'EPF d'Occitanie.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de BRETENOUX, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » s'inscrit en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, dont il est un sous-ensemble.

Le texte de l'avenant est accompagné de 3 annexes, comprenant le bilan de la phase 2019-2023, le plan prévisionnel 2022-2024 et les fiches actions pour la période à venir.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'**Avenant – Contrat 2ème génération 2022 / 2028 – Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.**

DE_20231109_07	DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE BRETENOUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SPL CAUVALDOR EXPANSION.	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

La Société publique locale Cauvaldor Expansion est en cours de constitution

Les collectivités n'ayant pas droit à un siège en propre au conseil d'administration, parce que leur part dans le capital social ne le leur permet pas, dispose d'un droit de représentation au sein de l'assemblée spéciale.

Le Conseil Municipal, décide, de porter la candidature de la commune de Bretenoux comme membre à l'assemblée spéciale et de désigner M. Jean-Pierre LABAU comme administrateur représentants de cette même assemblée.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

DE_20231109_08	VENTE ANCIEN COLLEGE.	Scrutin : 14 POUR 1 CONTRE (JP. LABAU)
-----------------------	------------------------------	---

Monsieur le Maire indique que les élèves du Collège d'Orlinde ont, depuis le 06 novembre 2023, intégré le nouveau collège. L'enceinte de l'ancien collège deviendra donc bientôt propriété de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du diagnostic amiante des bâtiments, il y a de très gros travaux de dépollution du site et de démolition à prévoir. De plus, la Commune a jusqu'en 2026 pour reloger le club house du rugby. Il précise aussi que des associations ont déjà manifesté des besoins en termes de locaux.

Monsieur le Maire explique avoir reçu des porteurs de projets qui seraient intéressés par le site, et leur avoir exprimé les attentes de la commune (conservation des deux bâtiments rue de Soupette, pas de concurrence sur nos commerces déjà implantés).

Après négociations, les porteurs de projet ont adressé à la commune une lettre d'intention d'achat dont Monsieur le Maire en fait lecture à l'ensemble du Conseil Municipal.

Les porteurs de projet s'engagent :

- sur un prix de vente à hauteur de 500 000€,
- sur la prise en charge des travaux de démolition et dépollution sous réserve qu'il ne dépassent pas 500 000€ HT (si moins-value sur le montant partage de la marge),
- à laisser, à la commune de Bretenoux, les 2 bâtiments rue de Soupette,

La promesse de vente se fait sous condition suspensive d'obtenir un permis de construire pour 4000m² de commerces ou services.

Le conseil municipal, accepte la proposition des porteurs de projet ainsi que la vente d'une partie de la parcelle A835.

	REPAS DES AINES	
--	------------------------	--

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la population de Bretenoux ayant 70 ans et plus augmente d'année en année. La capacité de la salle Ayroles étant de 120 personnes, la commune ne pourra donc pas accueillir l'ensemble des administrés voulant participer au repas. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur les conditions du maintien du repas des aînés.

Diverses propositions émergent :

- refus des accompagnants
- faire deux repas
- faire le repas l'été
- passage de l'âge minimum à 71 ans pour cette année et recul d'un an chaque année jusqu'à 75 ans
- passage de l'âge minimum à 75 ans

Après discussion, il a été décidé de repousser progressivement l'âge minimum (71 cette année puis progressivement jusqu'à 75 ans) et de restreindre les inscriptions au 120 premières.

	ORGANISATION FOIRE STE CATHERINE	
--	---	--

Monsieur le Maire fait un point sur l'organisation de la foire Ste Catherine en présentant le tableau des présences pour le placement, la préparation du casse-croûte, le paiement et le nettoyage.

	Questions diverses	
--	---------------------------	--

- A. DUMAZEL fait un point sur le marché de Noël (exposants, feux d'artifices, calèches, présence du Père Noël, atelier maquillage et karaoké,...).
- V. FRANCOIS fait un point sur le Conseil d'école :
 - o Effectif : 109 élèves,
 - o Les conclusions de l'évaluation sont bonnes que ce soit sur la partie scolaire que périscolaire,
 - o Projets 2023/2024 : un CROS, la bibliothèque, le théâtre de l'Usine, le Fablab, des intervenants rugby et judo, le rallye CM2/6^{ème}, une correspondance avec une classe marocaine entre autres.
- L. ESCARPE fait part du souhait de mettre en place un système d'alerte par SMS.
- M. LECRU indique qu'il a été demandé pour la voirie 2024 de refaire les rues du Pressoir à Huile, du Pressoir à vin, du Manoir de Cère, de Glastonbury et du Theil.

Fin de séance : 22H45

Signature du secrétaire de séance	Signature du Maire
-----------------------------------	--------------------

